Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 614

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'amélioration des conditions matérielles de 20% des ménages des rentiers parmi les moins aisés jusqu'à un seuil de Fr. 1030.— par mois, cette amélioration-là (on a vu qu'elle est considérable pour les plus démunis) diminue de 2 points seulement la part du revenu net total qui échoit au groupe aisé; celui-ci disposera de 32% des revenus au lieu de 34% et en moyenne son revenu baisse de 5%, de Fr. 100 000.— à Fr. 95 000.—.
L'amélioration de la situation économique de 30% (les trois premiers déciles) des ménages de rentiers: une baisse de 4 points pour le groupe aisé qui ne détient plus que 30% de l'ensemble des revenus au lieu de 34%, c'est-à-dire une diminution de 12% de son revenu net moyen qui descend à Fr. 88 000.—.
Une amélioration touchant la moitié de la population des rentiers (les cinq premiers déciles), c'est une diminution de 12 points pour le groupe aisé qui ne détiendra plus que 22% de l'ensemble des revenus au lieu de 34%; en moyenne, la baisse de son revenu est sensible: —36%, avec Fr. 64 000.— en moyenne. Malgré cette amputation, ce revenu moyen reste bien plus élevé que celui du neuvième décile qui est de l'ordre de Fr. 43 000.—.
On ne conclut pas un rêve. On en jouit, si possible. Il est simpliste, bien entendu, d'affirmer qu'il suffit, pour améliorer la situation économique des rentiers, de puiser dans les catégories les plus à l'aise pour redistribuer dans les catégories les plus défavorisées. Et du reste, le temps de rêver, et ces capitaux-là ont déjà, dans leur majeure partie, passé la frontière! Il n'est pas admissible que seuls les rentiers — et même par hypothèse... — paient pour les rentiers. Et finalement, chacun sait que l'argent n'est pas tout, que l'amélioration des conditions matérielles de vie passe aussi par l'amélioration du cadre de vie et de travail.
Que restera-t-il de ce petit détour onirique? Des ordres de grandeurs, peut-être différents, d'autres éclairages pour des actions possibles. On peut rêver.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le phallus et le cavalier

... Je disais donc (DP 612) que ce qui me frappait, chez les faiseurs de diagnostics, psychiatriques ou non psychiatriques, établisseurs de fiches, de dossiers, etc. — c'était leur incroyable prétention, leur incroyable suffisance, leur tendance à généraliser. Méconnaissant la sentence de Montaigne, qui écrit: «Tout jugement universel est lâche et dangereux.»
Mais après tout, c'est peut-être moi qui suis «braqué», et notamment contre la psychanalyse, contre les jugements du type «infantile psychique» ou «perturbé sexuel» (parce que l'intéressé n'a pas pris la précaution de «sauter» les filles dès sa prime adolescence!).

Or, j'en reviens au *Jeu d'Echecs et Sciences humaines*, de Dextreit et Engel (Payot 1981).

Dans le cas particulier, leurs thèses reposent sur les bases les plus fragiles.

Voici *Paul Morphy*, considéré comme le meilleur joueur de son temps (milieu du siècle passé), qui s'est vu déjà la victime d'un psychanalyste de renom: E. Jones (in: *Le cas de Paul Morphy: contribution à la psychologie du jeu d'échecs — Essais de psychanalyse appliquée*, 1931; trad. Paris 1973).
Surpassant la plupart de ses adversaires, Morphy leur consentait l'avantage d'un cavalier — le cavalier-dame. Commentaire de Dextreit et Engel: «... il s'ampute toujours du cavalier-dame; le cavalier-dame renvoie au phallus et marque l'inaccessibilité de Morphy à la castration symbolique» (pp. 33-34).
Or ce n'est pas Morphy qui s'ampute toujours du cavalier-dame, mais tous les joueurs, dans toutes les parties dites «à avantage», du monde entier, Lausanne y compris! Et cela non par refus de la castration, mais parce que l'autre cavalier, le cavalier-roi, se trouve comme son nom l'indique du côté du roi et joue un rôle essentiel dans la défense de celui-ci! Le donner constituerait un avantage décisif, même pour un adversaire beaucoup plus faible!
Ce n'est pas tout!
Mentionnant le seul problème que Morphy ait jamais composé (les blancs ont leur roi en c8, leur tour en a1 et pion en b6; les noirs ont leur roi en a8, leur fou en b8 et deux pions en a7 et b7 — les blancs font mat en deux coups en jouant leur tour de a1 à a6), nos deux auteurs commentent: «... le premier et le seul problème qu'ait composé Paul Morphy (il avait alors environ dix ans) est précisément un problème où le pion donne le mat, soutenu par le roi. Comment s'en étonner, puisque ce pion, c'est Morphy lui-même?» (épris de sa mère, la dame! et voulant tuer son père, le roi ennemi!!).
Et en effet, si les noirs prennent la tour avec leur pion b7, il s'ensuit mat par le pion blanc: b6-b7 échec et mat! Malheureusement, les noirs ne sont nullement contraints de jouer ainsi. Ils peuvent également jouer leur fou b8 (en c7 ou d6 ou e5, etc.): auquel cas, les blancs donnent le mat au moyen de la tour (tour a6 prend le pion a7 — échec et mat)...
Soyons généreux: le commentaire de D. et E. n'est faux qu'à 50%!
Soyons optimiste: il est (peut-être) juste à 50%!

J. C.

AU VERSO
LE POINT DE VUE
DE MARTIAL LEITER